

lier l'affection de ses paroissiens par sa bienveillance et sa charité. Aussi lui demeurèrent-ils fidèles et s'opposèrent-ils à l'installation d'un curé assermenté. En 1791, un arrêté de déportation signé Lamblot, membre du comité révolutionnaire de Roanne, fut signifié à M. Honnorat qui dut quitter le pays pour se réfugier à Champoly, dans les montagnes du Forez.

Les biens que le clergé possédait à Cordelles, furent alors mis en vente et, le 31 mars 1791, adjugés au sieur Jean Bernard, de Cordelles, qui devait les payer en douze annuités. Ces biens étaient divisés en trois parties ; ceux de la cure qui formaient quatorze articles, vignes, prés, taillis et terres, et ceux des prébendes Félix et Lapierre ; ces derniers, qui étaient considérables, étaient énumérés en vingt et un articles (1). Après le départ de M. Honnorat, le directoire du district de Roanne fit une nouvelle tentative pour installer à Cordelles le curé de son choix ; mais elle ne fut pas heureuse, car la population se souleva et poursuivit à coups de pierres les officiers municipaux qui furent obligés de donner en masse leurs démissions. L'impuissance des directeurs du district est clairement indiquée dans le rapport qu'ils adressaient au sujet de ces événements au directoire du département, où il est dit : « Nous avons mandé, caressé, menacé ces municipalités ; nous n'avons rien négligé pour ramener les esprits égarés ; toujours elles ont manifesté, ou le refus formel de recevoir un autre curé, ou la crainte d'exposer leurs personnes ou leurs propriétés à la fureur du peuple, si elles concouraient à cette installation. Elles sont mêmes allées jusqu'à nous rendre res-

---

(1) Bibliothèque de Roanne.